PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

ZONE A ENJEUX RÉGIONALE ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER
Vallée de la Bruche – Val de Villé – Haut-Koenigsbourg

Cette fiche est la synthèse du diagnostic partagé entre forestiers, élus et chasseurs sur la zone à enjeux « Vallée de la Bruche, Val de Villé, Haut-Koenigsbourg», conformément à la méthodologie définie dans le cadre du programme régional de la forêt et du bois. Elle a pour objectif d'aider à la prise de décision au niveau des acteurs locaux pour la détermination des mesures à appliquer pour rétablir l'équilibre forêt-gibier sur la zone. Au niveau cynégétique cette zone regroupe les secteurs 5 et 6.

Pourquoi un classement en zone à enjeu ?

La zone a été classée en zone à enjeu équilibre forêt-gibier au niveau régional car il a été mis en évidence des difficultés de régénération de diverses essences, dues à un déséquilibre forêt-gibier.

Ce classement a été validé par les représentants régionaux des chasseurs et des forestiers (communes forestières ou propriétaires privés, gestionnaires forestiers).

Caractéristiques de la zone

Cette zone à enjeux …

- est un milieu accueillant pour le gibier avec des zones en altitude, des prairies et des vallées pouvant jouer le rôle de barrières géographiques,
- est fortement boisée (88 % de la surface chassable),
- est très fréquentée touristiquement,
- concerne 68 communes et 129 locataires de chasse.

Espèces concernées

Les espèces principalement responsables des dégâts forestiers sur la zone sont les cervidés : cerfs et chevreuil.
L'impact des sangliers a également été mis en avant.

Hormis sur le secteur du Haut-Koenigsbourg, il n'existe pas de suivi des populations de cervidés.

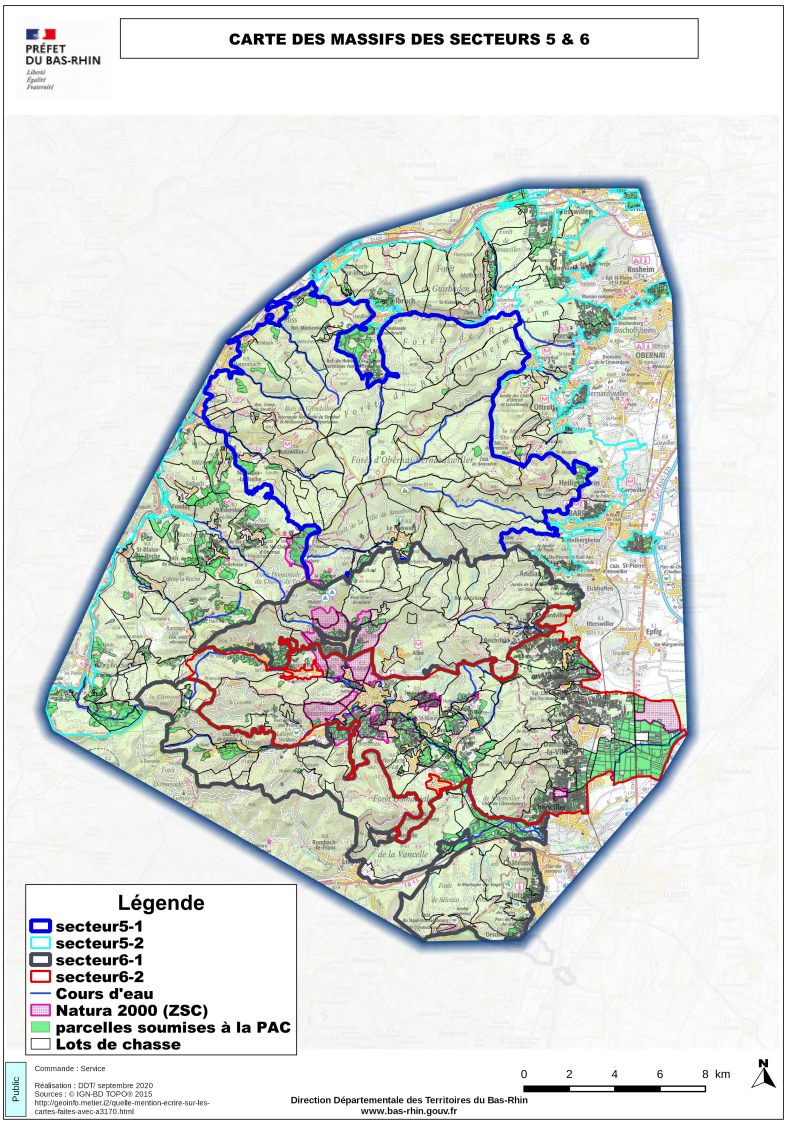

Forêt

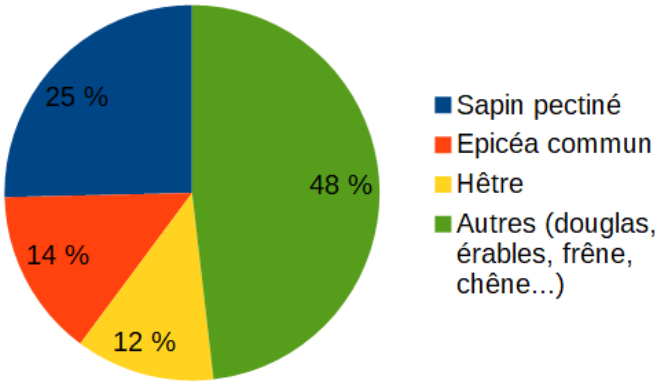

La zone comporte des forêts...

- à la fois publiques (communales et domaniales) et privées,
- où la futaie régulière est dominante,
- soumises à des contraintes environnementales de plus en plus fortes : changement climatique (sécheresse), maladies, pathogènes (scolytes).

Dégâts

2014

➔ Une alerte des acteurs forestiers sur les difficultés de régénération sur certaines parcelles de certains secteurs du groupe sectoriel (livre blanc)

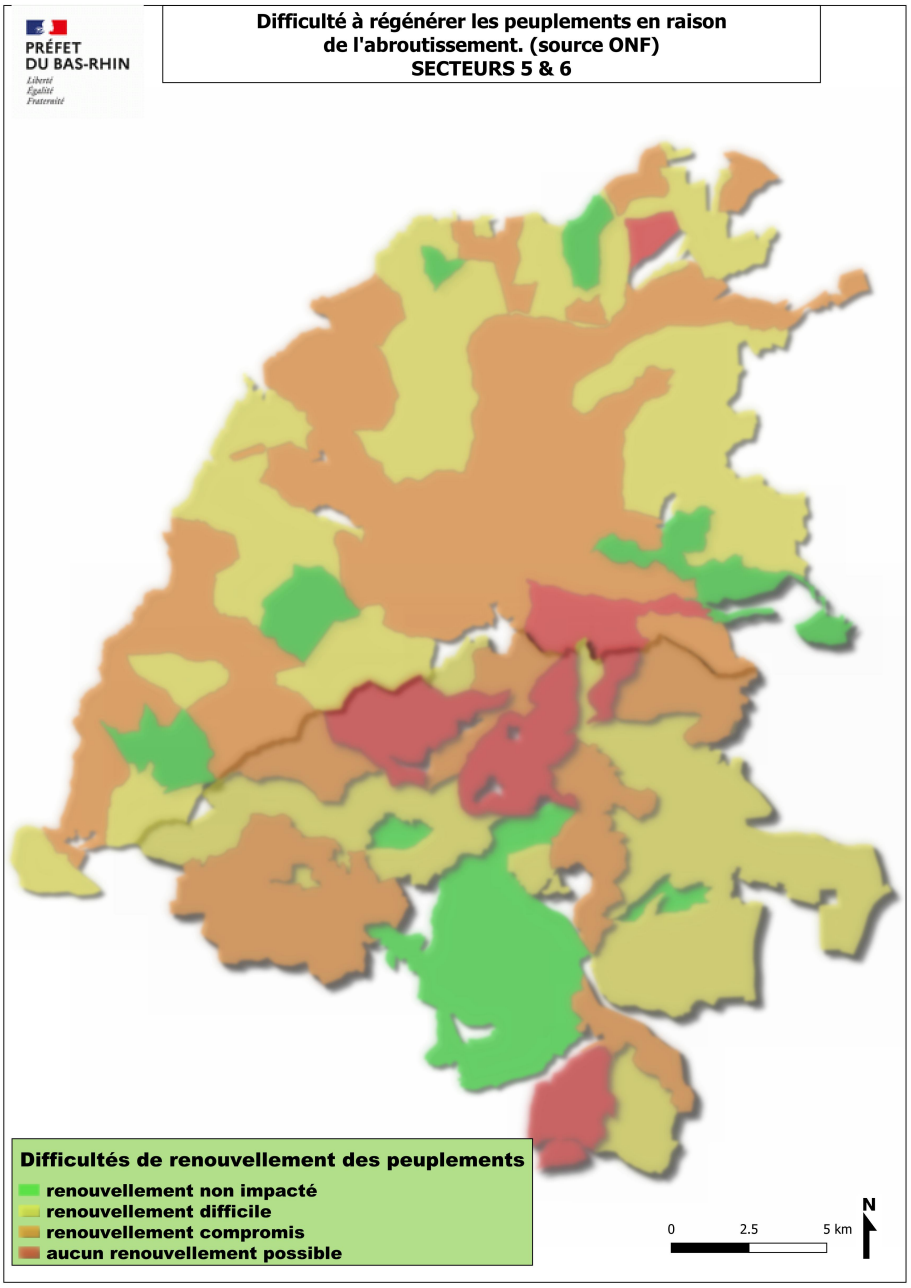

Exemple de dégâts observés...

Écorçage

Frottis

Abroutissement

2019

➔ Des secteurs où la situation s'améliore, d'autres où elle se dégrade : situation contrastée

➔ Besoin de constat partagé forestiers/chasseurs/communes sur les dégâts

Chasse

La question de l'équilibre forêt-gibier est une problématique ancienne. Le plan de chasse et en particulier les minima ont été augmentés régulièrement depuis 2009 pour inciter à l'augmentation des réalisations. Depuis 2016, un décrochement entre réalisations et minima a été constaté.

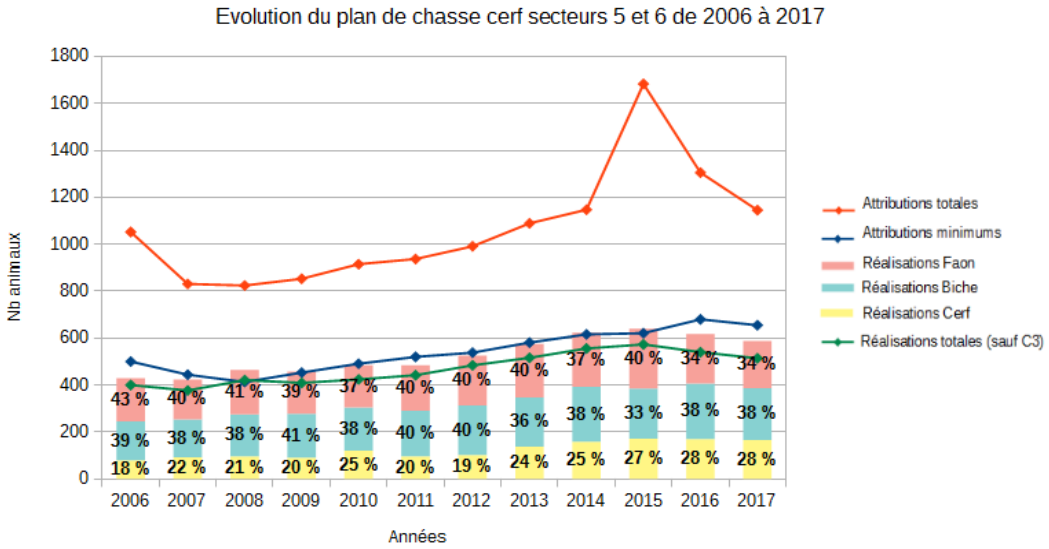

Note : Les réalisations de cerf prennent en compte les réalisations de C1 ainsi que les réalisations de C3 et C4. En revanche, ces derniers ne sont pas pris en compte dans les attributions et les réalisations totales.

Le graphe suivant illustre les raisons des difficultés que mettent en avant les locataires de chasse pour la réalisation des plans de chasse (issu de l'analyse des questionnaires : 59 réponses sur 126).

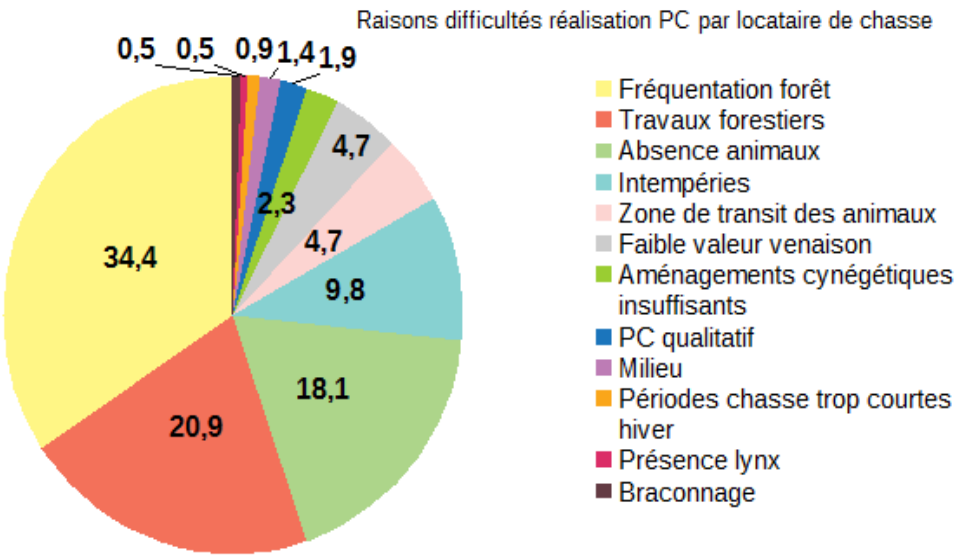

BILAN

Forêt multifonctionnelle = PRODUCTION + ACCUEIL + PROTECTION

Décisions des acteurs

- Reconnaissance par l'ensemble des acteurs de l'existence de difficultés liées au gibier sur certains secteurs.
- Besoin d'une analyse plus précise par secteurs (actualisation de la carte) et d'une implication plus grande des communes.
- Mise en place d'une instance de gouvernance locale avec des représentants des chasseurs, des communes et des gestionnaires forestiers.
- Le diagnostic n'est que la première phase du processus. La prochaine étape est la définition d'un plan d'actions sur les 3 ans à venir.

Qui a participé à la réalisation du diagnostic ?

La fiche diagnostic a été réalisée de mai 2018 à juillet 2019, en associant l'ensemble des acteurs du territoire concerné. Les principales données ont été fournies par l'ONF, l'association des communes forestières et le CRPF ainsi que la DDT pour les données concernant les plans de chasse. Des enquêtes de perception ont également eu lieu auprès des locataires de chasse, des communes et des propriétaires privés.

Le diagnostic complet est consultable à l'adresse suivante :
http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Equilibre-foret-gibier